

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cannes devient la capitale mondiale des détectives privés

Le SNARP réunira, le 2 septembre 2026, professionnels et représentants institutionnels dans le cadre des rencontres internationales de la World Association of Detectives

Cannes, le 28 août 2026 — Le mercredi 2 septembre, le Syndicat national des agents de recherches privées (SNARP) réunira à Cannes des détectives privés, des représentants du ministère de l'Intérieur, des organisations professionnelles et différents acteurs de l'enquête.

Cette journée s'inscrira dans le cadre des rencontres internationales de la **World Association of Detectives (WAD)**, organisées à Cannes du 1er au 5 septembre 2026.

Une journée pour penser l'avenir de l'enquête privée

La matinée sera consacrée à l'assemblée générale du SNARP. Elle permettra de dresser le bilan des actions conduites en 2025 et de fixer les priorités de l'organisation : défense du périmètre de la profession, lutte contre l'exercice illégal, dialogue avec les autorités de tutelle, structuration de la branche professionnelle et développement des services proposés aux adhérents.

L'après-midi, plusieurs tables rondes réuniront professionnels, représentants institutionnels et organisations partenaires autour des transformations qui touchent aujourd'hui l'enquête privée.

Les échanges porteront notamment sur les évolutions réglementaires, le déplacement des frontières de l'information à l'ère numérique, l'intelligence artificielle et l'OSINT.

Plus globalement, ils poseront une question devenue centrale : **qui peut rechercher, collecter et exploiter des informations sur autrui, dans quelles conditions et sous quel contrôle ?**

Dans une société attachée à la protection de la vie privée et des libertés individuelles, l'enquête ne peut devenir une activité déréglementée.

SYNDICAT NATIONAL
DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVÉES

Syndicat Professionnel créé en 1950 et régi par le Code du Travail - www.snarp.org
Enregistré à la Mairie de Paris sous les numéros Ville de Paris : 19890130 / Préfecture : 12789



Une profession réglementée face à de nouvelles concurrences

La transformation numérique bouleverse les conditions d'accès, de collecte et d'exploitation de l'information. Des activités présentées comme du conseil, de la recherche numérique ou de l'analyse peuvent désormais recouvrir de véritables démarches d'investigation.

Pour le SNARP, une même activité d'enquête doit relever des mêmes règles, des mêmes responsabilités et des mêmes garanties, quel que soit le titre sous lequel elle est exercée.

Cette question dépasse la seule défense économique des détectives privés. Elle concerne l'équité devant la loi, la protection des données personnelles et le respect des libertés individuelles.

« Nous ne pouvons pas imposer toujours davantage d'exigences aux professionnels réglementés tout en laissant se développer, à leurs côtés, des activités d'investigation échappant aux mêmes règles. Il est urgent de clarifier le périmètre de l'enquête privée et d'en garantir le respect », souligne la présidente du SNARP.

Des représentants institutionnels et professionnels attendus

La journée se déroulera en présence annoncée de représentantes du ministère de l'Intérieur et de la DEPSA, ainsi que de responsables d'organisations professionnelles.

Cannes au cœur d'un rendez-vous international

L'assemblée annuelle de la **World Association of Detectives** se tiendra, pour la première fois depuis la création de l'organisation, en France.

La WAD rassemble aujourd'hui plus de 1 000 membres dans 80 pays. Plus de 250 participants sont attendus à Cannes à l'occasion de cet événement international.

Des représentants de la WAD rejoindront les travaux du SNARP au cours de l'après-midi. La journée du 2 septembre s'achèvera par un cocktail réunissant les participants des deux organisations, avec le soutien de l'ESARP.

Le programme, le lieu et les modalités d'inscription figurent dans l'invitation jointe au présent communiqué.

Contact presse

S.Mathis

Secrétaire général du SNARP

secretaire-general@snarp.org

06 70 03 51 03

www.snarp.org

SYNDICAT NATIONAL
DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVÉES

Syndicat Professionnel créé en 1950 et régi par le Code du Travail - www.snarp.org
Enregistré à la Mairie de Paris sous les numéros Ville de Paris : 19890130 / Préfecture : 12789

